

INTRODUCTION. DIVERSITÉ TERRITORIALE ET DYNAMIQUES SOCIO-INSTITUTIONNELLES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE MISE EN PERSPECTIVE

Abdelillah Hamdouch, Bertrand Zuindeau

Lavoisier | « Géographie, économie, société »

2010/3 Vol. 12 pages 243 à 259
ISSN 1295-926x ISBN 9782743013325
Article disponible en ligne à l'adresse :
http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-3-page-243.htm
!Pour citer cet article :
Abdelillah Hamdouch, Bertrand Zuindeau, « Introduction. Diversité territoriale et dynamiques socio-institutionnelles du développement durable : une mise en perspective », <i>Géographie</i> , <i>économie</i> , <i>société</i> 2010/3 (Vol. 12), p. 243-259.

Distribution électronique Cairn.info pour Lavoisier.

© Lavoisier. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Géographie, Économie, Société 12 (2010) 243-259

Introduction Diversité territoriale et dynamiques socio-institutionnelles du développement durable : une mise en perspective

Territorial Diversity and the Socio-economic Dynamics of Sustainable Development: an overview

Abdelillah Hamdouch¹ et Bertrand Zuindeau²

¹ CLERSÉ-CNRS (Université Lille 1) et CEREN (ESC Dijon Bourgogne) ² CLERSÉ-CNRS (Université Lille 1)

Résumé

Lavoisier

En dépit d'une réelle difficulté à se diffuser et à réformer profondément le cœur des régulations économiques dominantes, le développement durable n'en a pas moins suscité des pratiques nouvelles tout à fait significatives, que celles-ci soient privées ou publiques. Dans cet article, qui a également pour objet la présentation du dossier spécial qui suit, nous mettons l'accent sur deux modes d'inscription majeurs de ces pratiques : les territoires et les dynamiques socio-institutionnelles. S'agissant du territoire, plusieurs traits ressortent plus particulièrement : territoire comme révélateur, voire amplificateur des enjeux de durabilité, processus de territorialisation axé sur le développement durable, effets complexes des relations de concurrence/coopération sur la diffusion du développement durable. En ce qui concerne les dynamiques socio-institutionnelles, parmi les diverses figures susceptibles d'être observées, l'article a choisi d'insister sur deux questions clés : d'une part, sur le rôle du changement technologique rapide – dans lequel les contenus de type environnemental occupent une place de plus

^{*}Adresse email: Abdel.Hamdouch@univ-lille1.fr, Bertrand.Zuindeau@univ-lille1.fr doi:10.3166/ges.12.243-259 © 2010 Lavoisier, Paris. Tous droits réservés.

en plus significative – et des implications du développement des écotechnologies et des activités environnementales sur les modèles de croissance et de compétitivité ; d'autre part, sur l'évolution des modes d'action des organisations d'économie sociale et solidaire en lien avec les dimensions clés du développement durable. *In fine*, les prismes territorial et institutionnel aident à mieux cerner la très grande variété des pratiques se revendiquant du développement durable.

© 2010 Lavoisier, Paris. Tous droits réservés.

Summary

Despite its real difficulty to disseminate and profoundly change the dominant economic regulations, sustainable development has given rise to significant new practices both public and private. In this overview article, which also introduces this thematic issue of the journal, we focus on two major modes of the embedding of these practices: territories and socio-institutional dynamics. Along the territorial axis, several dimensions appear particularly important: the territory as a revealing, or even amplifying vector of sustainability challenges; territorialisation processes based on sustainable development; complex impacts of competitive-cooperative relationships on sustainable development dissemination. Along the socio-institutional dynamics axis, among the varied figures that can be observed, the choice has been made in this article to insist on two key issues. The first one is related to the ongoing rapid technological change, within which environment-based components become more and more significant, and to the way the development of green technologies and activities may impact economic growth and competitiveness models. The second issue deals with the way the action of social and solidarity economy organizations evolves in line with the crucial dimensions of sustainable development. *In fine*, both the territorial and socio-institutional "lenses" help to better identifying the great variety of practices that claim to be inspired by or in line with sustainable development.

© 2010 Lavoisier, Paris. Tous droits réservés.

Mots clés : développement durable, diversité territoriale, dynamiques socio-institutionnelles, écotechnologies, économie sociale et solidaire.

Keywords: sustainable development, territorial diversity, socio-institutional dynamics, greentech, social and solidarity economy.

1. Le développement durable des territoires : entre ambitions et déploiement « praticable »

Depuis une vingtaine d'années, la notion de développement durable s'est très largement diffusée dans la plupart des milieux : pouvoirs publics à divers échelons, entreprises, associations, monde de la recherche. Qu'elle soit vue comme une problématique générale à intégrer dans les pratiques d'acteurs ou, plus franchement, comme un véritable projet d'avenir, toujours est-il qu'elle a suscité des réflexions nouvelles sur les plans théorique et méthodologique et a donné lieu à des actions innovantes extrêmement diversifiées (cf. Hamdouch et Zuindeau, 2010). S'il manque encore à ces pratiques nouvelles l'effet de taille et la visibilité qui feraient du développement durable un modèle réellement alternatif à la logique économique dominante, les expérimentations nouvelles sont suffisamment nombreuses et avancées pour offrir des éclairages dignes d'intérêt.

De fait, bon nombre de dispositifs, de comportements, plus largement, de secteurs, de domaines ou de problématiques ont été influencés par le développement durable. Certes, la nature des changements et leur intensité sont très variables. Si par exemple, certaines normes environnementales témoignent d'une exigence de plus en plus forte (pensons aux limites d'émissions de CO, pour les voitures), d'autres évolutions relèvent plutôt d'accommodements, réalisés par souci d'image et qui ne changent rien fondamentalement au comportement courant et à la ligne stratégique de l'organisation (notamment ce qu'on convient d'appeler l'écoblanchiment, probablement plus connu sous le terme anglais de « greenwashing »). Évidemment, nous ne saurions, dans les limites d'un seul article, rendre compte de l'éventail des transformations rendues possibles par le développement durable ni analyser leur degré variable d'effectivité et d'importance pour les diverses organisations. Nous préférons ici distinguer deux domaines vis-à-vis desquels il nous semble que le développement durable (et peut-être déjà auparavant une prise en compte plus significative des questions environnementales) a été porteur d'inflexions fortes et intéressantes à appréhender, tant dans une optique heuristique que dans une perspective opérationnelle. Ces deux domaines sont, d'une part, les dynamiques territoriales et, d'autre part, les cadres et les pratiques socio-institutionnelles.

La prudence marquant plus haut notre constat général des évolutions en lien avec une problématique du développement durable de plus en plus prégnante vaut ici aussi pour ces deux domaines particuliers. Il est clair, en effet, que les territoires ne se sont pas radicalement et miraculeusement transformés au contact bienfaisant du développement durable, et, a fortiori, nos territoires ne sont pas devenus subitement des « territoires durables ». De même, les dispositifs institutionnels et les organisations demeurent soumises à des logiques dominantes bien éloignées du fonds programmatique du développement durable (équité intra et intergénérationnelle, préservation de la nature, mise en place et renforcement de la démocratisation des processus de décision...). Pour dire les choses de façon plus nette et plus tranchante encore : il est probable que la logique de rentabilité qui s'applique directement aux entreprises, mais s'insinue aussi dans l'ensemble de la vie économique et sociale, dispose d'une suprématie que d'autres formes de logiques – y compris celle du développement durable - sont en peine de contester, sauf à permettre une compatibilité directe entre elles (par exemple, une réduction de consommation d'énergie et de matière qui permet corollairement une baisse de coûts). Pour autant, il nous semble que les évolutions constatées tant dans le champ territorial que dans le domaine socio-institutionnel ne sont pas insignifiantes ni ne sont sans intérêt. Leur dimension d'innovation, leur possible capacité de réplication, leur promesse éventuelle de généralisation dans l'espace, sont des caractéristiques qui méritent qu'on s'y arrête.

C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de communications présentées dans le cadre du colloque international « La problématique du développement durable vingt ans après : nouvelles lectures théoriques, innovations méthodologiques, et domaines d'extension », qui s'est tenu à Lille (Villeneuve d'Ascq) les 20-22 novembre 2008, ont été sélectionnées pour composer le présent numéro. Ce colloque avait pour objet général de mettre l'accent sur les aspects innovants ayant trait au développement durable, tant sur les plans théorique que méthodologique ou empirique. Certains des travaux présentés s'intéressaient plus

particulièrement aux aspects territoriaux et aux processus socio-institutionnels en lien avec le développement durable. Ils ont été privilégiés ici¹.

Cet article de mise en perspective va se prolonger par un examen un peu plus précis des deux domaines d'investigation en lien avec le développement durable. Puis, il offrira une rapide présentation des quatre autres articles constituant le numéro. Enfin, quelques pistes d'approfondissement de la réflexion seront esquissées en conclusion.

2. Les territoires face au développement durable

Si, à l'origine, la notion de développement durable renvoie essentiellement à une problématique globale (CMED, 1987) - ou, plus précisément, si elle est considérée comme une réponse globale à des enjeux globaux (changement climatique, inégalités internationales de développement, etc.) -, l'idée de sa territorialisation s'est toutefois assez rapidement imposée (Lonergan, 1993; Hardy et Lloyd, 1994; Selman, 1996; Theys, 2000; Zuindeau, 2000; Vonkeman, 2000). En l'occurrence, la manière dont le territoire manifeste les enjeux de durabilité (écologiques, sociaux, etc.) est très directement dépendante des caractéristiques mêmes de ce territoire. Les traits géographiques de l'espace concerné, les variables socio-démographiques, la structure d'activités économiques, les types de ressources naturelles et leur état de conservation, l'histoire même du territoire et ses implications en termes politiques et culturels, vont conduire à une spécification particulière des enjeux de durabilité. Celle-ci se caractérisera par une différenciation des variables estimées plus ou moins stratégiques selon les cas, mais ira même jusqu'à favoriser un jugement sur le caractère plus ou moins durable du territoire. À cet égard, un certain nombre de territoires et leurs dynamiques propres sur le temps long paraissent exercer un « effet grossissant » quant aux enjeux de durabilité. L'intérêt du livre de Jared Diamond, Effondrement, et la raison de sa popularité², sont d'avoir mis en exergue des situations de « non durabilité » limites, s'achevant par la destruction de l'ensemble de la société concernée : Île de Pâques, colonies vikings du Groenland, Empire Maya... (Diamond, 1995). Sans aller jusque-là, le territoire, par sa combinaison spécifique d'enjeux de durabilité, par ses modes de gestion des ressources plus ou moins respectueux au plan écologique, et plus largement par ses choix politiques, est un « révélateur » de durabilité ou de « non-durabilité » (Zuindeau, 2006).

Plus précisément, s'agissant des pratiques et des politiques à mettre en œuvre, il se déduit de l'idée précédente que le développement durable ne se contente pas de réinterroger l'action – dans ses finalités et dans ses modalités –, mais invite à des définitions très spécifiques d'une rénovation de l'action, en fonction des caractéristiques propres du territoire. Autrement dit, le développement durable n'est pas une référence qui donnerait lieu à une déclinaison territoriale, variable en regard du modèle global selon un seul rapport homothétique³, mais requiert une reformulation idiosyncrasique du modèle lui-même, en amont de la définition de politiques précises.

¹ Deux autres publications issues de ce colloque recoupent également cette articulation entre spécificités territoriales et dynamiques institutionnelles du développement durable, respectivement dans le cas des pays en développement (Boidin et Djeflat, 2009) et des territoires ruraux (Hamdouch, 2010).

² Laquelle n'empêche pas, toutefois, des critiques, notamment à l'égard d'une présentation jugée trop « anhistorique » (Tanuro, 2010) ou sous-estimant l'existence de « barrières systémiques » (Smith, 2005).

³ Olivier Godard (1994, p. 316) considère ainsi que le « concept de durabilité n'a pas une structure fractale ».

Outre cette caractéristique générale, deux autres aspects territoriaux importants du développement durable méritent d'être soulignés :

Le territoire n'est pas l'espace (Pecqueur et Zuindeau, 2010). L'espace est implicitement l'espace physique dans lequel s'inscrivent les hommes et les activités. Sa variable clé est la distance qui va influer sur la localisation des ménages, les implantations d'activités, l'accès à certains marchés, etc. Le territoire est un construit social. Il se fait en même temps qu'est conçu et mis en œuvre un projet territorial. Il est bien plus que l'espace. Il est cet espace, mais avec de surcroît l'ensemble de ses caractéristiques socioculturelles, ses hommes, ses institutions, son histoire... Dès lors, relier le territoire au développement durable, c'est appréhender le poids du développement durable dans le processus de construction territoriale. C'est voir dans quelle mesure l'emprise des préoccupations en termes de développement durable (souci écologique, dénonciation des inégalités, prise en compte du long terme, etc.) ou l'intégration explicite de ses objectifs au sein des projets va (ou non) façonner de nouveaux territoires. Si, jusqu'à peu, des desseins généraux comme la prospérité économique ou un développement harmonieux pouvaient constituer les ferments du processus de construction territoriale, la question se pose désormais de savoir si le développement durable est de nature, lui aussi, à participer à cette structuration – en complément des anciens facteurs, voire sous forme de substitution à ces derniers.

Parler en termes de territoires divers (à un même échelon, par exemple le pays, et a fortiori au travers de plusieurs échelons spatiaux, du local à l'international) conduit à considérer les relations des territoires entre eux. Dans un cadre pacifié - et donc en dehors des rapports « anormaux » de conflits ouverts -, ces relations se déclinent selon le spectre de la coopération-concurrence. Dès lors, le développement durable comme référence nouvelle va voir sa diffusion géographique influencée selon ce diptyque. Si l'application d'actions sur un territoire donné est de nature à susciter, par effet d'exemplarité, des répliques sur d'autres, elle peut aussi modifier, dans un sens favorable ou non, la situation de ce territoire en termes de compétitivité. Lorsque les coûts l'emportent sur les bénéfices - par exemple en raison d'une nouvelle taxe écologique non compensée -, non seulement l'effet d'imitation risque d'être annihilé entièrement, mais en outre, le territoire initiateur peut subir des préjudices économiques liés à la perte de compétitivité : une conséquence possible sera de renoncer à la politique en question⁴. cependant, les actions de développement durable peuvent aussi d'emblée s'inscrire dans le cadre de la coopération interterritoriale. Cette orientation, d'ailleurs, est généralement mise en avant dans la littérature institutionnelle⁵. Toutefois, l'entrée en coopération, de même que la pérennité et l'efficacité de cette dernière, sont dépendantes d'interdépendances spatiales, plus ou moins fortes et plus ou moins défavorables (Rotillon, 2002) : l'exemple des atermoiements dans la lutte contre le changement climatique vient évidemment à l'esprit.

⁴ L'abandon de la taxe carbone en France, en mars 2010, après le rejet d'une première version par le Conseil constitutionnel, est une illustration d'un tel renoncement. En l'occurrence, les raisons avancées par le Gouvernement pour justifier le retrait sont les risques de pertes économiques liées à une application unilatérale en France. « Nous voulons que les décisions soient prises en commun avec les autres pays européens sinon nous allons voir s'accroître notre déficit de compétitivité », déclare ainsi le Premier Ministre, François Fillon.

⁵ Par exemple, sous sa forme « inter-nationale », la coopération est l'outil majeur mis en avant par le Rapport Brundtland pour favoriser la diffusion du développement durable (CMED, 1987).

Toujours est-il qu'un foisonnement considérable d'expériences, tout autant publiques que privées, témoigne de la diffusion spatiale du développement durable. Celles-ci prennent la forme d'actions nouvelles ou de transformations plus ou moins significatives d'actions existantes. Les plus intéressantes sont probablement celles qui constituent de véritables programmes intégrés couvrant les aspects jugés clés du développement durable. On pense, en particulier, aux Agendas 21 locaux (Emelianoff, 2010), dont le principe avait été posé dès 1992, dans le cadre du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, ou plus récemment, à l'orée des années 2000, les « Plans Climat Locaux » destinés à lutter, au plan territorial, contre le changement climatique (Criqui et Lefèvre, 2010).

Il est difficile de dresser un bilan de l'ensemble des pratiques et actions en matière de développement durable. La place manque, d'ailleurs, pour s'y livrer ici. Sans doute, reprenant les rapports internationaux ayant envisagé la question – par exemple ceux émanant des instances onusiennes au moment du Sommet de Johannesburg en 2002 –, serait-il possible d'affirmer que « la mise en pratique laisse à désirer » (CDD, 2002, p. 4). Ou encore que divers facteurs économiques, institutionnels, politiques, probablement même plus fondamentalement – ainsi que nous l'écrivions dès les premières lignes de cette introduction – des antagonismes entre la logique économique dominante et la logique inhérente au développement durable, expliquent ce retard dans la diffusion et une regrettable inefficacité des actions entreprises. Cependant, avant même de considérer l'efficacité des actions, la question de leur diversité est digne d'intérêt. Nous verrons qu'avec des angles de lecture assez différents, les articles réunis ici rendent compte de la variété des actions en matière de développement durable, de même en amont, de la diversité des situations initiales, comme dans les articles d'E. Olszak et de P. Lardé et B. Zuindeau (ce numéro).

3. Les dynamiques socio-institutionnelles liées au développement durable : quelques fondements et éclairages

Si l'entrée par le territoire constitue, comme nous venons de le voir, un des axes majeurs de diffusion et d'appropriation des problématiques liées au développement durable selon des configurations territoriales spécifiques, ces problématiques suscitent, parallèlement (et de manière souvent liée à la dimension territoriale), l'émergence et la mise en œuvre de nouvelles dynamiques socio-institutionnelles elles-mêmes extrêmement diversifiées.

Cependant, ici aussi, il serait illusoire de vouloir rendre compte de toute la palette des dimensions et perspectives fondant ces nouvelles dynamiques socio-institutionnelles en lien avec le développement durable. Notre objectif est plutôt d'en refléter quelques aspects particulièrement éclairants.

Pour aller à l'essentiel, il nous apparaît que ces dynamiques se déploient au travers de trois dimensions clés. Tout d'abord, elles se manifestent à des échelles territoriales variées (pays, régions, villes, voire quartiers) et peuvent donner lieu à des configurations diversifiées en termes d'articulation et de cohérence spatiales des trajectoires observables, notamment au niveau des politiques publiques engagées (Hamdouch et Depret, 2010a, 2010b). Parallèlement, elles impliquent une grande variété d'acteurs (gouvernements, pouvoirs publics locaux, entreprises, investisseurs, associations et mouvements « écocitoyens », etc.). Enfin, elles s'appuient à la fois sur de nouvelles approches du développement socio-économique et sur des formes innovantes d'organisation des activités et

d'interaction entre les acteurs. Ces trois dimensions se combinent dans des conceptions différenciées des enjeux socio-économiques liés au développement durable, et offrent ainsi des éclairages riches de la manière dont les acteurs s'engagent, interagissent et se projettent face aux défis du développement durable tels qu'ils les perçoivent et/ou pensent pouvoir en exploiter les opportunités.

Les dynamiques socio-institutionnelles relevant de ces approches couvrent un large spectre de contextes et de points d'appui, allant des politiques macroéconomiques de compétitivité fondées sur les « technologies vertes » aux problématiques organisationnelles de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (par exemple en matière d'« innovation responsable »), en passant par les rapports Nord-Sud et l'appropriation par les pays en développement des orientations du développement durable, par la relation entre la taille et le développement durable des villes (problématique des « slow cities » par exemple), ou encore par le rôle de l'économie sociale et solidaire dans l'action locale en faveur du développement durable. Faute de place, nous nous limitons ici à une brève incursion dans les dynamiques se situant respectivement dans le premier et dernier des cinq champs cités⁶.

1) La première approche, très prégnante aujourd'hui, a trait à la *problématique de la compétitivité économique des territoires dans un contexte de compétition globale, de changement technologique rapide et de redistribution des « cartes » entre pays et entre régions.* Ici, si le développement durable s'invite dans le débat sur les sources de la compétitivité des territoires au travers des contraintes (notamment environnementales) qu'il suscite (préservation des ressources non renouvelables, réduction des pollutions et des émissions, taxation des nuisances, etc.), il est également perçu comme un ensemble d'opportunités pour dépasser le modèle « productiviste » de croissance et de compétitivité sur la base de nouvelles logiques se démarquant de celles de la compétitivité-coût et de l'« avantage comparatif » classiques.

En effet, que ce soit pour les pays développés ou, plus récemment, pour les pays émergents et en développement, la viabilité d'un positionnement dans la compétition mondiale qui serait fondé essentiellement sur des avantages comparatifs en termes de coûts est largement remise en cause. D'une part, parce qu'il y aura toujours de nouveaux compétiteurs qui, partant d'un niveau de développement initialement moins avancé, surgiront « en chaîne » et viendront bousculer, plus ou moins brutalement, par des coûts plus bas et des conditions sociales souvent précaires, les « avantages » acquis par ceux qui les auront précédés dans la « course au moins-disant socio-économique et environnemental ». D'autre part, parce que, comme l'ont bien montré, de manière différente mais complémentaire, les approches aujourd'hui bien connues de la croissance endogène, de l'économie fondée sur la connaissance et de la nouvelle économie géographique, la compétitivité à long terme des pays (ou des régions) repose fondamentalement sur leurs capacités respectives à développer des bases de différenciation territoriale pérennes, fondées à la fois sur la qualité des infrastructures de base (transports, télécommunications, santé, éducation, etc.), sur des « infrastructures de la

⁶ Sur les dynamiques socio-institutionnelles d'« innovation responsable », *cf.* Ingham *et al.* (2010). Les approches du développement durable dans les pays en développement sont, quant à elles, largement illustrées dans Boidin et Djeflat (2009), dans Hamdouch (2010) et dans Boisvert et Caron (ce numéro). Enfin, pour un panorama richement illustré du développement durable dans les « *small towns* », *cf.* Knox et Mayer (2009). Voir aussi, sur ce dernier aspect, l'article de Boisvert et Caron (ce numéro).

connaissance »⁷ (institutions d'enseignement supérieur, de recherche, de valorisation, de promotion de la créativité et de l'innovation) performantes, et sur des conditions de travail et de vie et des dynamiques de « cohésion sociale » (systèmes sociaux, logement, aménités, loisirs... et environnement) à la fois solides et attractives⁸.

Cette nouvelle perception des sources de compétitivité se cristallise aujourd'hui tout particulièrement autour de la problématique de la « croissance verte », notamment via l'exploitation des opportunités offertes par les « *greentech* » : énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, etc.), éco-construction, moyens de transport alternatifs (véhicule électrique, transports collectifs, ferroutage, etc.), traitement des déchets, recyclage... (voir par exemple : Hamdouch et Depret, 2010a, 2010b ; Montel-Dumont, 2010).

Cependant, si ces technologies – et la croissance économique et la compétitivité dont elles augurent – apparaissent désormais bien tangibles (BERR, 2009; UNEP, 2009; Hamdouch et Depret, 2010a), leur développement ne va pas de soi, pour au moins trois raisons. Premièrement, parce que cela nécessite un *engagement politique fort et des investissements conséquents* (UNEP, 2010). Deuxièmement, parce que cela requiert une *forte coordination des politiques* dans leur articulation (ou emboîtement) à différentes échelles territoriales, une forte intégration des politiques d'environnement et d'innovation dans différents domaines (logement, transports, énergie...), et une cohérence intertemporelle des politiques et des engagements publics et privés (Depret et Hamdouch, 2009; Hamdouch et Depret, 2010a, 2010b). Enfin, parce qu'il faut *convaincre de multiples parties prenantes* de la pertinence environnementale et du potentiel économique réel de ces technologies (notamment en termes de création d'emplois).

Ces trois niveaux (et notamment le troisième) interviennent de manière cruciale dans le déploiement de nouveaux dispositifs socio-institutionnels de coordination offrant davantage de place à la concertation, à la négociation et à la coopération⁹. Et c'est cette logique d'« action collective » qui crée l'adhésion des parties prenantes, la confiance dans les engagements réciproques (Hamdouch et Zuindeau, 2010) et la visibilité suffisante pour lever les incertitudes redoutées par les différents types d'acteurs (notamment les investisseurs et les financeurs, mais aussi les chercheurs et la « société civile ») quand il s'agit de nouvelles technologies – surtout quand ces dernières sont présentées comme « La » solution à la crise et au problème de compétitivité¹⁰.

⁷ Sur ce rôle central des « infrastructures de la connaissance et de l'innovation » dans la détermination de la différenciation entre territoires nationaux ou régionaux, *cf.* Hamdouch (2006), et Moulaert et Hamdouch (2006).

⁸ L'article d'E. Olszak dans ce numéro présente une analyse empirique détaillée des fondements de l'attractivité des territoires en lien avec le développement durable au sein des pays de l'Union européenne des 27.

⁹ De manière générale, l'effectivité d'un changement institutionnel — notamment lorsqu'il porte sur une évolution plus ou moins sensible des « règles du jeu », comme c'est le cas dans l'évolution vers un modèle de croissance et de compétitivité durable — repose sur la perception de sa légitimité par les différentes parties prenantes. Le processus de légitimation du changement institutionnel est donc crucial, car il doit permettre de dépasser les conflits de rationalités et d'intérêts entre acteurs par la coopération et la construction d'une confiance réciproque. La négociation, le débat, l'ajustement mutuel... constituent, de ce point de vue, de puissants dispositifs de légitimation et de mise en œuvre du changement institutionnel envisagé (Hamdouch, 2005).

¹⁰ C'est très précisément dans ce sens que se sont inscrits les plans nationaux de relance face à la crise économique et financière qui a éclaté en 2008 et que s'orientent aujourd'hui les politiques en faveur de la « croissance verte » (OECD, 2010).

En France, par exemple, la démarche de concertation qui a présidé au processus du « Grenelle de l'environnement 1 » relevait, au moins dans l'inspiration, de cette logique « participative ». Malheureusement, le passage à la phase de mise en œuvre dans la cadre du « Grenelle 2 », qui a été marqué par des inflexions, voire des renonciations (comme sur la taxe carbone – voir aussi plus haut – ou sur les avantages fiscaux accordés au solaire) démontre la fragilité de processus socio-institutionnels pouvant être à la fois consensuels, innovants et tenables dans le temps (c'est-à-dire, malgré les contraintes, variations et alternances politiques qui marquent invariablement l'espace de l'action publique et les inévitables aléas de la conjoncture économique). Par ailleurs, l'articulation des différentes politiques et échelles territoriales de déploiement des politiques de développement durable reste très imparfaite, voire problématique (Hamdouch et Depret, 2010b).

A contrario, d'autres pays ont fait preuve d'une grande capacité de compromis et de cohérence inter-temporelle des choix (Allemagne et Danemark), de capacité d'intégration à la fois des politiques et des échelles spatiales d'intervention des acteurs publics et privés (États-Unis), de planification à long terme des stratégies collectives comme privées et des moyens consentis (Japon), ou encore de coordination forte des priorités, ressources et localisations des efforts (Chine). Ce sont précisément ces pays qui sont aujourd'hui le plus en pointe dans la plupart des « secteurs verts » (Depret et Hamdouch, 2009 ; Hamdouch et Depret, 2010a) et qui sont en mesure de fonder (de manière plus ou moins rapide et assurée) leur dynamique de croissance et de compétitivité sur de nouvelles bases - même si c'est encore, de manière évidente, une logique d'« économicisation de l'environnement » plutôt que d'« écologisation de l'économie » qui l'emporte largement. Quoi qu'il en soit, et en dépit de leurs orientations et motivations pour le moins différenciées – et partiellement réductrices de ce que représente réellement un « développement durable » -, ces exemples illustrent bien comment la partie la plus visible (et sans doute la mieux permissive ou « praticable » à l'heure actuelle, du moins du point de vue de la logique économique et du « commerce stratégique ») du développement durable peut donner lieu à des dynamiques socio-institutionnelles efficaces ou potentiellement viables¹¹. Efficaces, notamment au niveau des partenariats public / privé et des compromis sociaux nécessaires pour mieux s'insérer dans la compétition mondiale et gagner en compétitivité. Potentiellement « viables », en y adjoignant des préoccupations authentiquement sociales et environnementales liées au développement durable.

2) La seconde approche qui nous apparaît très éclairante sur les nouvelles dynamiques socio-institutionnelles en lien avec la problématique du développement durable découle des *modes d'action des organisations d'économie sociale et solidaire* (ESS). Basée sur des logiques essentiellement non marchandes ou sans but lucratif prédominant, l'ESS se fonde principalement sur des principes de solidarité, de réciprocité, d'équité sociale, de démocratie, de confiance et de coopération (voir Bosquet *et al.*, dans ce numéro) pour tenter de satisfaire, grâce à des « innovations sociales » (*cf.* par exemple Hillier *et al.*, 2005), des besoins socio-économiques (souvent de base, comme la nourriture ou la santé par exemple) ou sociétaux (qualité de vie, préservation locale de l'environnement, accès à la

¹¹ Ces dynamiques s'inscrivent généralement dans une *logique de programmes intégrés* (*i.e.*, combinant de manière cohérente différentes politiques environnementales, sectorielles et d'innovation) alliée à des cultures différenciées de réactivité, de compromis, de « décentralisation organisée » ou de planification volontariste. Pour un aperçu, *cf.* Depret et Hamdouch (2009), et Hamdouch et Depret (2010a).

culture, etc.) insuffisamment couverts (voire pas du tout) par les secteurs public (logique budgétaire) et privé (logique de rentabilité).

Cette action est aujourd'hui marquée par deux tendances lourdes qui en redéfinissent les contours (en termes de diversification des domaines couverts) et les échelles spatiales (élargissement et articulation des territoires d'intervention). Sous l'action de ces deux évolutions majeures, les organisations de l'ESS voient se diversifier leurs interlocuteurs (collectivités publiques, financeurs, bénévoles, bénéficiaires ou clients, voire concurrents) et sont conduites à inventer de nouveaux modes de coordination et de collaboration 12.

En termes de champs d'intervention, le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les dynamiques territoriales d'intégration, de cohésion sociale et de développement socio-économique n'est évidemment pas nouveau, puisqu'il prend ses racines dans la seconde moitié du XIXe siècle et qu'il s'est continûment développé tout au long du XXe siècle (Ailenei *et al.*, 2008). Mais il s'est considérablement diversifié ces dernières années pour faire face à de nouveaux défis économiques et sociétaux mal ou insuffisamment pris en compte par les « offres » publiques et privées disponibles : phénomènes croissants de pauvreté et d'exclusion ; vieillissement des populations et montée des situations de dépendance ; problèmes de ségrégation urbaine, de discrimination ethnique et sociale, voire de « ghettoïsation » ; inégalités croissantes dans l'accès au logement, à la santé, au marché du travail, à la culture, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)... ; dégradation de l'environnement et des espaces de vie ; etc. De fait, les actions touchant à l'environnement, à l'insertion, à la culture et aux TIC apparaissent aujourd'hui constituer des orientations particulièrement dynamiques dans l'activité des organisations de l'ESS en France comme en Europe et dans le monde¹³.

En ce sens, parce qu'elles se sont considérablement diversifiées, les organisations de l'ESS apparaissent désormais davantage en mesure, individuellement et surtout collectivement, de couvrir voire d'intégrer plus ou moins largement des services relevant à la fois du social, de l'économique et de l'environnemental, c'est-à-dire d'une authentique approche de développement durable alliant efficacité et solidarité. Et cet effet d'intégration des champs d'intervention allant dans le sens des différentes dimensions du développement durable a d'autant plus de chances de mieux se structurer, voire de s'amplifier, que les échelles spatiales d'action des organisations de l'ESS ont elles-mêmes tendance à s'élargir et à s'articuler.

En effet, si l'action des organisations de l'ESS trouve un ancrage territorial généralement local (ville ou quartier), elle tend également à se déployer (en réseaux ou de manière « multi-scalaire ») sur des espaces plus larges (région ou territoire national, voire à l'interface du local et de l'international)¹⁴. Cet élargissement de l'aire d'intervention des organisations de l'ESS s'explique essentiellement par le recul structurel de l'État-Providence et la tendance à la rationalisation (souvent à la baisse) des financements publics (nationaux comme locaux) en faveur de l'intervention sociale. Cette évolution contraint

¹² Ces tendances ressortent très clairement par exemple dans le cas des organisations de l'ESS de l'agglomération lilloise (*cf.* Ailenei *et al.*, 2008 ; Hamdouch *et al.*, 2009).

¹³ Voir par exemple Nyssens (2006), De Muro *et al.* (2007, 2008), Hamdouch *et al.* (2009), Klein et Harrisson (2009), André *et al.* (2010), ainsi que Boisvert et Caron, et Boquet *et al.* (ce numéro).

¹⁴ Pour une analyse de ces dynamiques à différentes échelles territoriales et de multiples exemples, voir De Muro *et al.* (2007, 2008).

les organisations de l'ESS à diversifier leurs sources de financement en « sortant du quartier » (Hamdouch *et al.*, 2009), soit pour accéder à des fonds nationaux ou européens, soit pour atteindre de nouveaux « gisements » de bénéficiaires ou de « clients » (lorsque les services offerts sont partiellement voire totalement payants), soit encore pour attirer de nouveaux donateurs ou bénévoles. Mais il découle également de la nécessité, pour ces organisations, de chercher à bénéficier d'économies d'échelle et d'envergure (par l'extension et la diversification des domaines d'action et des « cibles » de bénéficiaires, de « clients » ou de populations qu'elles peuvent toucher), et d'« effets de réseau » grâce au rapprochement avec d'autres organisations de l'ESS (voire avec des collectivités territoriales et des acteurs privés) opérant dans des champs d'intervention similaires ou complémentaires sur des territoires communs ou différents (Ailenei *et al.*, 2008).

Cette double tendance (diversification des domaines d'action et élargissement / articulation des échelles spatiales) engendre à la fois une multiplication et une diversification des parties prenantes des organisations de l'ESS, et des interdépendances croissantes de ces dernières entre elles, mais aussi avec d'autres types d'organisations publiques ou privées. Ces évolutions sont des sources essentielles d'enrichissement des compétences, d'apprentissages croisés et d'échanges d'expériences, constituant ainsi autant d'« inputs » précieux pour alimenter et amplifier davantage encore les capacités naturelles d'innovation et de créativité sociale de ces organisations (Hillier *et al.*, 2005 ; De Muro *et al.*, 2007, 2008 ; André *et al.*, 2009 ; Hamdouch *et al.*, 2009). Mais elles font également surgir de nouveaux problèmes de gouvernance interne et externe 15.

Au plan interne, le recours croissant au bénévolat, la diversification des apporteurs de fonds (et de leurs exigences) et les tiraillements entre logique sociale et solidaire des fondateurs – « entrepreneurs sociaux » et logique managériale des dirigeants (notamment quand l'organisation croît et/ou se diversifie) soumettent les organisations de l'ESS à des tensions parfois très fortes qui peuvent en ébranler le fonctionnement, voire mettre en péril leur identité et leur viabilité (Ailenei et al., 2008; Hamdouch et al., 2009). Au plan externe, le contexte d'interdépendances croissantes, qui marque aujourd'hui le champ et l'espace d'action de nombreuses organisations de l'ESS, soulève également des difficultés d'interfaçage ou de contrôle entre des partenaires aux logiques et cultures parfois nettement différenciées. Des problèmes de *leadership* à l'évolution différenciée (voire contradictoire) des aspirations et priorités des uns et des autres, en passant par les contraintes non anticipées, les difficultés stratégiques, ou à tout le moins « cognitives », peuvent vite s'accumuler et affaiblir les espaces de coopération créés, et, par ricochet, certaines des organisations impliquées, voire l'ensemble de l'édifice partenarial ou réticulaire¹⁶.

Face à ces défis, en l'occurrence bien réels et multiformes, les organisations de l'ESS font généralement preuve, là aussi, de capacités remarquables d'innovation sociale dans leurs modes de fonctionnement interne et d'interaction avec leurs partenaires. Pour cela, elles élaborent de multiples outils et mécanismes originaux d'ajustement mutuel, de participation et de partage des responsabilités, de coordination verticale et horizontale, d'anticipation et de gestion des difficultés et des confits... allant souvent dans le sens

¹⁵ Cf. notamment le numéro de Géographie, Economie, Société (Vol. 12, n° 1) coordonné récemment par Demoustier et Richez-Battesti (2010).

¹⁶ De multiples illustrations de ces difficultés peuvent être trouvées dans Hamdouch et al. (2009).

d'une réactivation ou d'un renforcement de la concertation et de la coopération (sur ce point, voir notamment les exemples développés dans Ailenei *et al.*, 2008, ainsi que les différentes contributions réunies dans Demoustier et Richez-Battesti, 2010). Dans cette perspective, les organisations de l'ESS attestent de la possibilité d'une réelle « incrustation » de certaines dimensions du développement durable dans les logiques territoriales au sein desquelles les acteurs font preuve d'engagement, de créativité et de pragmatisme.

Les quatre articles réunis dans ce dossier illustrent, chacun à sa manière, plusieurs des aspects clés évoqués dans les deux sections qui précèdent.

4. Quatre éclairages particuliers

L'article de Philippe Lardé et Bertrand Zuindeau tente de mettre en évidence la diversité des profils environnementaux et des politiques environnementales dans 21 pays de l'OCDE. Il s'inscrit dans une veine de travaux - régulationnistes ou en termes de « variété du capitalisme » - qui vise à montrer que le capitalisme et ses différentes formes institutionnelles font apparaître, de manière pérenne, des figures plurielles. Une référence importante dans la littérature, amplement reprise dans l'article, est la thèse éponyme des cinq capitalismes par Bruno Amable (2005). En opérant un rapprochement avec ce type de travaux, l'article s'emploie à vérifier que la pluralité des formes - notamment nationales – du capitalisme existe aussi dans le domaine de l'environnement : situations environnementales particulières (intensité de certaines pollutions notamment) et politiques de l'environnement. À cet égard, un certain nombre de traits mis en relief sont aussi observables dans les typologies générales (de type Amable) : par exemple, la position très spécifique des Etats-Unis, la proximité entre les deux économies libérales que sont le Canada et l'Australie, une certaine homogénéité des pays méditerranéens, le voisinage de deux représentants du capitalisme social-démocrate (Danemark et Suède) ; ces traits partagés n'empêchant pas, cependant, des différences non négligeables (« éclatement » du capitalisme asiatique, partitions différentes des pays du capitalisme européen continental, entre autres). Au-delà de la comparaison statistique effectuée, se pose alors la question de savoir si des caractéristiques structurantes des divers capitalismes n'exerceraient pas aussi un rôle important dans la configuration des situations environnementales et des politiques qui leurs sont liées. Existerait-il une approche libérale de l'environnement ? Ou social-démocrate ? Ou propre au capitalisme méditerranéen ? L'article ne tranche pas sur de telles interrogations qu'il renvoie à des travaux ultérieurs. Une autre piste est d'appréhender les possibles évolutions institutionnelles en matière d'environnement. La diffusion généralisée d'une problématique telle que le développement durable, la prégnance de certaines pollutions globales et les tentatives de leur régulation par des politiques de plus en plus partagées, ne seraient-elles pas annonciatrices de telles évolutions, allant en l'occurrence vers plus de convergence ? Il est clair qu'une telle question de recherche serait tout à fait dans la ligne du présent dossier thématique. Pour l'heure, l'article de Lardé et Zuindeau se limite à la reconnaissance de la grande diversité des configurations environnementales, autre caractéristique pointée plus haut dans cette introduction au numéro.

Cette dimension de diversité géographique des formes de l'environnement et du développement durable se retrouve également dans la contribution d'Éric Olszak. Plus précisément, dans cet article, l'auteur envisage un rapprochement entre les deux objets

que sont le développement durable et l'attractivité économique. Si la mise en rapport donne lieu à des développements analytiques, c'est surtout par une comparaison statistique d'indicateurs représentatifs des deux catégories que l'auteur appréhende la question. L'attractivité économique est cernée au travers du coût horaire de la main-d'œuvre, illustratif de la compétitivité-coûts, et de l'indicateur synthétique de Lisbonne, pour la compétitivité hors-coûts. Le développement durable est, quant à lui, représenté par l'indice de développement humain - pour l'équité intragénérationnelle - et par l'empreinte écologique - pour l'équité intergénérationnelle -, suivant en cela des travaux de plus en plus nombreux depuis la thèse d'Aurélien Boutaud (2005). Le résultat le plus intéressant de l'analyse - mais aussi probablement le plus inquiétant - est que l'empreinte écologique augmente significativement avec le coût horaire de la main-d'œuvre, mais aussi avec l'indicateur synthétique de Lisbonne : autrement dit, toute tentative de faire jouer la compétitivité hors-coûts et de s'éloigner du registre de la compétitivité-coûts semble buter sur une consommation de ressources environnementales accrue - ce que révèle la hausse de l'empreinte écologique¹⁷. Il est vrai, les corrélations sont loin d'être parfaites ; cela signifie que d'autres facteurs sont susceptibles de peser sur les liaisons - de là l'idée de variabilité des formes d'environnement et de développement durable. Il s'en déduit un enjeu essentiel dans ce type d'analyse comparative, que nous traduisons ici sous la forme d'une interrogation : de quelles évolutions socio-institutionnelles le développement durable a-t-il besoin pour améliorer sa conformité au dynamisme économique, à supposer qu'une réelle conformité soit possible ?

L'article de Valérie Boisvert et Armelle Caron aborde l'articulation entre territoire et problématique du développement durable sous un angle crucial et de plus en plus prégnant, mais encore insuffisamment analysé : celui de la conservation de la biodiversité comme nouvel argument de différenciation des produits et des territoires dont ils sont issus. Cette approche recoupe très clairement certaines des thématiques examinées dans les deux sections précédentes, liées respectivement aux dimensions territoriales et interterritoriales du développement durable (section 2), et aux dynamiques institutionnelles fondant une logique de compétitivité territoriale impulsée par l'appropriation des enjeux du développement durable (section 3). S'inscrivant dans une perspective institutionnaliste revendiquée, les deux auteures montrent comment les questionnements autour de l'érosion de la biodiversité, et des nouvelles politiques agricoles et environnementales qu'elles suscitent – en partie sous la pression de nouveaux types d'acteurs : ONG, organismes de financement, etc. -, se traduisent à la fois par une redéfinition des mécanismes de normalisation, de réglementation et de gouvernance (à différentes échelles territoriales) des productions et des marchés agricoles, et par une nouvelle segmentation des marchés et des stratégies de différenciation déployées par les principaux acteurs publics et privés. De multiples dispositifs institutionnels complémentaires ou concurrents (dans des contextes territoriaux plus ou moins larges) constituant des supports importants des dynamiques stratégiques de requalification des territoires et des produits sont ainsi examinés dans leurs fondements et leurs implications : terroirs, indications géographiques, agriculture biologique, commerce équitable, normes et

¹⁷ Sachant que, dans sa thèse, Boutaud (2005) avait déjà montré que l'amélioration de l'IDH avait pour corollaire une hausse de l'empreinte écologique ; autrement dit que l'amélioration en termes d'équité intragénérationnelle avait pour revers une détérioration de l'équité à l'égard des générations futures.

certificats, etc. L'article montre, *in fine*, que le déploiement de ces dispositifs ne va pas de soi et qu'il est susceptible de produire des impacts ambivalents. D'une part, en effet, il nécessite un long apprentissage de la part des différents types d'acteurs, à la fois au niveau de l'évolution de leurs comportements respectifs et de leurs modes de coordination. D'autre part, si l'objectif de conservation de la biodiversité constitue la trame de fond de ces dispositifs (avec toutefois des motivations et des visées stratégiques variées selon la nature des acteurs), il est également susceptible d'engendrer des effets importants de discrimination et de barrières à l'entrée entre acteurs et territoires.

Faisant écho au deuxième champ d'analyse privilégié plus haut dans la section 3 portant sur les dynamiques institutionnelles liées au développement durable, l'article d'Anne-Marie Bocquet, Hubert Gérardin et Jacques Poirot interroge la façon dont les organisations d'économie sociale et solidaire (ESS) s'approprient les préoccupations du développement durable en lien avec leur territoire d'ancrage. Plus précisément, les auteurs cherchent à identifier et caractériser les spécificités de cette appropriation dans le cas des coopératives et des mutuelles, qui représentent des acteurs majeurs de l'ESS (en France et dans plusieurs grands pays européens) dans plusieurs secteurs importants (assurance, banque, santé, logement, agriculture, distribution, etc.). Alors même qu'elles sont confrontées à des pressions concurrentielles de plus en plus fortes - induites par la mondialisation et le jeu de puissants acteurs privés - et à de nouveaux défis, en particulier celui de la protection de l'environnement, les entreprises d'ESS ont su s'adapter et redéfinir leurs offres tout en préservant les principes essentiels d'équité économique et sociale et de fonctionnement démocratique qui sont au fondement de leur existence. Après un examen des caractéristiques générales des sociétés coopératives et mutualistes (notamment en France), l'article se focalise plus précisément sur l'étude de deux cas étrangers très instructifs : celui du groupe coopératif Mondragon (composé de plusieurs dizaines d'entreprises des secteurs financier, industriel et de distribution) en Espagne, et celui de l'enseigne de distribution COOP en Suisse. Ce dernier a en particulier réussi à promouvoir et soutenir le développement de produits issus de l'agriculture biologique, alors que le premier a su préserver et consolider une gouvernance fondée sur l'équité, la solidarité et la démocratie tout en assurant son développement économique face à la concurrence internationale. Les auteurs concluent que, quelle que soit leur forme, les entreprises d'ESS bénéficient d'atouts spécifiques pour répondre, au moins dans certaines de ses dimensions, aux enjeux du développement durable au sein des territoires où elles opèrent. À condition toutefois, d'une part de préserver ces spécificités qui fondent une adhésion forte de leurs salariés, adhérents et clients / bénéficiaires en référence à une identité territoriale perçue comme différente de celle d'autres territoires, tout en réussissant, d'autre part, à s'insérer dans les réseaux internationaux qui sont en train de rassembler les structures d'ESS au Nord et au Sud, comme dans les rapports entre les deux hémisphères, autour des problématiques de développement durable.

5. Perspectives

Au total, même s'ils n'offrent qu'une couverture partielle des thématiques en jeu, les deux axes privilégiés dans cet article ainsi que les contributions rassemblées dans ce numéro démontrent bien la richesse des problématiques liées au déploiement territorial

du développement durable et des nouvelles dynamiques socio-institutionnelles à l'œuvre. Parallèlement, ainsi que nous l'avons suggéré à maintes reprises, ces deux axes sont en fait intimement imbriqués, de manière diversifiée et évolutive, dans les formes d'action et d'interaction des acteurs qui fondent la dynamique des territoires en lien avec des préoccupations de développement durable¹⁸.

Cette analyse pourrait être prolongée et approfondie sur au moins quatre plans. Tout d'abord, il reste à analyser plus précisément la manière dont les dynamiques socio-institutionnelles du développement durable traversent les échelles territoriales et, surtout, à montrer comment ces échelles s'articulent ou, au contraire, se télescopent en fonction des logiques (concurrentielles ou coopératives) privilégiées par les acteurs impliqués dans le déploiement du développement durable. Ensuite, il est nécessaire d'identifier et d'analyser de facon plus systématique la variété des contextes et manifestations de l'articulation dynamique des dimensions territoriales et socio-économiques du développement durable - développement urbain, aménagement de l'espace rural, contexte spécifique des pays en développement, relations Nord-Sud, etc. Parallèlement, des approches comparatives entre régions et entre pays (au plan européen comme au niveau international) devraient être privilégiées. En effet, le jeu d'une multiplicité de facteurs (culturels, sociopolitiques, historiques, etc.) spécifiques à chaque territoire produit naturellement une grande variété de trajectoires d'appropriation du développement durable et de transformation territoriale dont la mise en relation comparative pourrait être extrêmement utile pour comprendre les sources de différenciation entre territoires dans la mise en œuvre du développement durable. Enfin, en raison du caractère intrinsèquement multidimensionnel du développement durable et de l'intrication des enjeux économiques, sociaux, environnementaux, de gouvernance... auxquels il confronte les territoires, des approches authentiquement transdisciplinaires devraient se multiplier. Les angles d'analyse, méthodes et éclairages issus de différentes disciplines des sciences sociales et humaines (notamment économie, sociologie, sciences de gestion, géographie, histoire et sciences politiques) pourraient ainsi être mobilisées dans des approches intégrées en associant les compétences complémentaires des chercheurs s'intéressant aux dynamiques de diffusion du développement durable au sein des territoires.

Références

Alenei O., Hamdouch A., Laffort B., Moulaert F., 2008. L'économie sociale, plateforme de l'innovation sociale (ECOSIN). Rapport final, Projet CPER 2005-2006, coordonné par F. Moulaert et A. Hamdouch, MESHS-CNRS, Lille, novembre, 120 p. PDF: http://www.meshs.fr/page.php?r=46&id=285&lang=fr

Amable B., 2005. Les cinq capitalismes – Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation. Le Seuil. Paris.

André I., Abreu A. Hamdouch A. et al., 2010. Labour Market, Employment Strategies and Social Economy. KATARSIS Survey Paper WP 1.1., CRISES, Collection Etudes Théoriques, n° ET1003, Montréal, Université du Québec à Montréal.

¹⁸ Cette imbrication apparaît de multiples autres façons dans des contextes territoriaux et socioculturels euxmêmes extrêmement variés. Voir notamment les contributions réunies dans Hamdouch (2010), Hamdouch et Zuindeau (2010) et Zuindeau (2010).

- BERR, 2009. Low Carbon and Environmental Goods and Services: An Industry Analysis. Report commissioned by BERR Department for Business Enterprise & Regulatory Reform, John Sharp: Innovas Solutions Ltd, Winsford Cheshire.
- Boquet A.-M., Gérardin H., Poirot J., 2010. Économie sociale et solidaire et développement durable : quelles spécificités pour les coopératives et les mutuelles ? *Géographie, Économie, Société*, ce numéro.
- Boidin B., Djeflat A. (eds), 2009. Le développement durable : quelle appropriation dans les pays en développement ? Numéro spécial, *Monde en développement* 148 (4).
- Boisvert V., Caron A., 2010. La conservation de la biodiversité, un nouvel argument de différenciation des produits et de leur territoire d'origine. *Géographie, Économie, Société*, ce numéro.
- Boutaud A., 2005. Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? Thèse présentée le 14 Février 2005 devant l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne et l'Université Jean Monnet pour obtenir le grade de Docteur en Science et Génie de l'Environnement.
- CDD (Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable), 2002. *Mise en œuvre d'Action 21*, E/CN.17/2002/PC.2/7, Conseil économique et social. Nations Unies.
- Criqui P., Lefèvre B., 2010. Les Plans Climat Locaux. B. Zuindeau (ed.), *Développement durable et territoire nouvelle édition originale*. Presses universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, à paraître.
- Demoustier D., Richez-Battesti N. (eds), 2010. Les organisations de l'Économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire. Numéro spécial, *Géographie, Économie, Société* 12 (1).
- De Muro P., Hamdouch A., Cameron S., Moulaert F., 2007. Organisations de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le Tiers-Monde. *Mondes en développement* 139, (3), 25-42.
- De Muro P., Hamdouch A., Cameron S., Moulaert F., 2008. Combating Poverty in Europe and the Third World: Social Innovation in Motion. Chapter 5 in P. Drew, J.-L. Klein and E. Hulsbergen (eds) *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*. Techne Press, Coll. Design, Science, Planning, Amsterdam, 87-100.
- Depret M.-H., Hamdouch A., 2009. Quelles politiques de l'innovation et de l'environnement pour quelle dynamique d'innovation environnementale ? *Innovations Cahiers d'économie de l'innovation* 29, 127-147.
- Diamond J., 2005. Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie. Traduction et édition française de 2005, Gallimard, Collection « NRF Essais », Paris.
- Emelianoff C., 2010. Les agendas 21 locaux. B. Zuindeau (ed.), *Développement durable et territoire nouvelle édition originale*, Presses universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, à paraître.
- Godard O., 1994. Le développement durable : paysage intellectuel. Natures Sciences Sociétés 2 (4), 309-322.
- Hamdouch A., 2005. Émergence et légitimité des institutions, coordination économique et nature de la rationalité des agents. *Innovation: The European Journal of Social Science Research* 18 (2), 227-259.
- Hamdouch A., 2006. Les institutions de l'innovation et du développement scientifique et technologique : un cadre d'analyse à partir d'une étude comparative européenne. *Caiete Sociologice Cahiers sociologiques* 4, 7-43.
- Hamdouch A. (ed.), 2010. Développement durable, dynamiques des territoires ruraux et logiques d'acteurs. Numéro Spécial d'Économie Rurale 320.
- Hamdouch A., Alenei O., Laffort B., Moulaert F., 2009. Les organisations de l'économie sociale dans la métropole lilloise: vers de nouvelles articulations spatiales? Revue Canadienne des Sciences Régionales / Canadian Journal of Regional Science 32 (1), 85-100.
- Hamdouch A., Depret M.-H., 2010a. Policy Integration Strategy and the Development of 'Green Business': Foundations and Implementation Patterns. *Journal of Environmental Planning and Management* 53 (4), 474-490.
- Hamdouch A., Depret M.-H., 2010b. Articulations des échelles territoriales des politiques de développement durable. B. Zuindeau (éd.), Développement durable et territoire, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 409-419.
- Hamdouch A., Zuindeau B., 2010. Sustainable Development, 20 Years On: Methodological Innovations, Practices, and Open Issues. *Journal of Environmental Planning and Management* 53 (4), 427-438.

- Hardy S., Lloyd G., 1994. An Impossible Dream? Sustainable Regional Economic and Environmental Development. *Regional Studies*, 28 (8), 773-780.
- Hillier J., Moulaert F., Nussbaumer J., 2005. Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement local. *Géographie, Économie, Société* 6 (2), 129-152.
- Ingham M., Depret M.-H., Hamdouch A., 2010. L'innovation responsable comme opportunité stratégique : Problématisation et illustration dans le cas de PME de la domotique. Article soumis à la *Revue Française de Gestion*, Dossier « Le management responsable : de la gestion des risques à l'innovation stratégique » (coordonné par J.-C. Dupuis).
- Klein J.-L., Harrison D. (eds), 2007. L'innovation sociale Émergence et effets sur la transformation des sociétés, Presses universitaires du Québec, Québec.
- Knox, P. L., Mayer, H., 2009. Small Town Sustainability: Economic, Social, and Environmental Innovation. Birkhäuser, Basel.
- Lardé Ph., Zuindeau B., 2010. Théorie de la régulation et développement durable : essai d'analyse de la diversité nationale en matière d'environnement et de politiques environnementales. *Géographie, Économie, Société*, ce numéro.
- Lonergan S. (ed.), 1993. Sustainable Development. Special Theme, Canadian Journal of Regional Science, Revue Canadianne des Sciences Régionales 16 (3), 335-534.
- Montel-Dumont O. (ed.), 2010. L'Économie verte. Cahiers Français 355, La Documentation Française, Paris.
- Moulaert F., Hamdouch A. (eds), 2006. The Knowledge Infrastructure: Analysis, Institutional Dynamics and Policy Issues. Special issue, *Innovation: The European Journal of Social Science Research* 19 (1).
- Nyssens M. (ed.), 2006. Social Enterprise, Routledge, London.
- OECD, 2010. Green Growth Strategy Interim Report: Implementing Our Commitment For A Sustainable Future, Paris, May, http://www.oecd.org/document/3/0,3343,en_2649_37465_45196035_1_1_1_1_1,00.html
- Olszak É., 2010. Développement durable et attractivité des territoires dans l'Union Européenne, opposition ou convergence ? *Géographie, Économie, Société*, ce numéro.
- Pecqueur B, Zuindeau B., 2010. Espace, territoire, développement durable. B. Zuindeau (ed.), *Développement durable et territoire nouvelle édition originale*, Presses universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, à paraître.
- Rotillon G., 2002. Régulation environnementale Jeux, coalitions et contrats. Economica, Paris.
- Selman P., 1996. Local Sustainability. Managing and Planning Ecologically Sound Places. St Martin's Press, New York.
- Smith R., 2005. Capitalism and Collapse: Contradictions of Jared Diamond's market meliorist strategy to save the humans. *Ecological Economics* 55 (2), 294-306.
- Tanuro D., 2010. L'impossible capitalisme vert, La Découverte, collection « Les empêcheurs de penser en rond », Paris.
- Theys J., 2000. Développement durable, villes et territoires Innover et décloisonner pour anticiper les ruptures. Notes du Centre de prospective et de veille scientifique, 13, janvier.
- UNEP/NEF, 2009. Global Trends in Sustainable Energy Investment 2009: Analysis of Trends and Issues in the Financing of Renewable Energy and Energy Efficiency. United Nations Environment Programme-New Energy Finance, Nairobi-Paris-London.
- Vonkeman G. H., 2000. Sustainable development of European cities and regions. Kluwer Academic Publishers, Dordrecht.
- Zuindeau B. (ed.), 2000. *Développement durable et territoire*, 1^{re} édition, Presses universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Zuindeau B., 2006. Spatial approach to sustainable development: challenges of equity and efficacy. *Regional Studies* 40 (5), 459-470.
- Zuindeau B. (ed.), 2010. Développement durable et territoire nouvelle édition originale. Presses universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq.